

ENSEMBLE

Éducation Nationale

ISSN 1244.0701

N° 208



Avril 2010

Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et Pegc (SNUIPP)

Fédération Syndicale Unitaire (FSU.) - LOZERE

ENSEMBLE SNUIPP 48 - Rue des Écoles, 48000 MENDE Tél. 04.66.49.15.90 Fax 04.66.49.15.09 Email: snu48@snuipp.fr
Commission paritaire de presse N° 0407 S 06095 - Directrice de la publication : Sandrine Baumlé - Dépôt légal : 15.05.2008 Prix 2 €

Grève du 23 mars, et après ?
Continuer Ensemble ! (voir p. 3)

Disposé de mbrage MENDE RP



Déposé le : 1er avril 2010

Manifestation Ils étaient près de 800 dans les rues



Carte scolaire
Agir Ensemble !
(voir dossier pp. 4 et 5)



SOMMAIRE

- | | |
|---|-----------|
| ☐ Métier : Remplacements, refus unanime | p. 2 |
| ☐ Éditorial : Continuer Ensemble ; Com mémoires ; Listes de grévistes | p. 3 |
| ☐ Dossier : Carte scolaire 2010 suite ; RIS | p. 4 et 5 |
| ☐ Administratif : Recrutement PE ; Pe mutations ; GTPA ; Courier ; Lu au BO | p. 6 |
| ☐ Métier : Colloque évaluations ; TICE ; Formation ; Direction d'école ; RASED | p. 7 |
| ☐ Agir Ensemble : Se syndiquer ; En bref... | p. 8 |

Carte scolaire
CDEN

mardi 6 avril
14 h à la Préfecture.

Agir Ensemble
Réunions
d'informations syndicales
mercredi 7 avril
Florac - Mende - Saint Chély

Remplacements : refus unanime.

Le Ministre de l'Éducation a confirmé qu'il allait mettre en place trois mesures pour "améliorer", à la rentrée de septembre 2010, le remplacement des enseignants absents, dont le recours à des étudiants ou de jeunes retraités de l'Éducation nationale.

Il a confirmé trois "pistes" qu'il avait déjà évoquées le 20 janvier.

Il entend s'attaquer essentiellement aux "absences de courte durée".

Il préconise "que chaque académie se dote, en plus des remplaçants titulaires, d'un vivier de remplaçants qui pourra être composé soit de jeunes retraités de l'Éducation nationale ou d'étudiants en cours de formation ou juste diplômés qui pourront subvenir à des besoins urgents".

Il veut "assouplir le dispositif" avec "la possibilité de faire appel à des remplacements inter académiques".

Enfin, il veut donner "plus de réactivité" au système avec un responsable "remplacement" dans chaque académie et chaque établissement, de sorte que "dès le premier jour" d'absence de l'enseignant, il puisse être remplacé. "Toutes ces mesures seront mises en oeuvre à la rentrée 2010", a souligné le Ministre, qui a réuni les recteurs pour leur "fixer les grandes lignes".

Les retraités

La **FGR** (Fédération Générale des Retraités de la fonction publique), s'oppose aux objectifs du Ministre : "Faire appel aux retraités quand tant de jeunes diplômés sont sans emploi, c'est une provocation.

Faire appel à des étudiants sans la moindre préparation au métier, c'est irresponsable.

Faire "voyager" les titulaires remplaçants encore en fonction entre plusieurs académies, c'est méprisant pour les personnes".

Pour la **FGR**, le "dé tricotage du service public continue".

Elle appelle ses adhérents à ne pas répondre aux sollicitations qu'ils pourraient recevoir.

Les syndicats

Pour le **SE-Unsa** la perspective de recourir à des étudiants ou à des retraités n'est qu'une "rustine cache-misère".

Pour le **SGEN-CFDT**, le ministre vient de se rendre compte que les choix politiques et budgétaires du gouvernement, auquel il participe, avaient des conséquences néfastes sur le remplacement des enseignants.

"Il est temps qu'il se penche vraiment sur la question du manque de postes d'enseignants, ce serait la première solution pour éviter que des élèves restent sans professeur".

Pour la **FSU**, "lorsque le ministre envisage de faire remplacer des enseignants par des étudiants ou des retraités, lorsque le gouvernement institutionnalise l'idée qu'enseigner relève de l'inné et peut s'apprendre sur le tas, il faudra l'expliquer aux parents d'élèves du CP qui apprennent à lire".

Les parents d'élèves

La **FCPE** demande un enseignant devant chaque élève

et que tout le monde soit traité de la même façon sur le territoire.

"Nous voulons que tous les enfants soient égaux devant le service d'éducation, nous voulons un enseignement de qualité, continu, assuré par des gens formés, nous ne voulons pas de solution sparadrap", rejetant en partie les propositions du ministre.

Pour elle, "des étudiants, des stagiaires ne peuvent pas faire face aux problèmes rencontrés" mais "des enseignants à la retraite peuvent peut-être aider".

La **Peep** s'inquiète de "l'impossibilité de pallier correctement les absences, prévues ou non, des enseignants".

"Outre les réels problèmes posés aux familles pour la prise en charge et l'accueil de leurs enfants, il est déplorable que les élèves ne reçoivent pas les enseignements auxquels ils ont droit et qu'ils soient ainsi pénalisés", poursuit-elle.

Aussi, elle demande "fermement" que l'Éducation nationale puisse remplir ses obligations en matière de service public, en assurant le remplacement de tous les cours. En particulier, elle estime "urgent de créer des agences de remplacement académiques ou inter académiques permettant une gestion modernisée des ressources humaines".

Les DDEN

La **Fédération des DDEN** déclare :

"Le ministre de l'Éducation vient de confirmer qu'il souhaite que chaque académie se dote, à la rentrée 2010, en plus des remplaçants titulaires, d'un "vivier de remplaçants qui pourra être composé soit de jeunes retraités de l'Éducation nationale ou d'étudiants en cours de formation ou juste diplômés qui pourront subvenir à des besoins urgents".

La **Fédération des Délégués départementaux de l'Éducation nationale** réaffirme son exigence que tous les élèves confiés au service public d'Éducation aient en face d'eux, chaque jour, des enseignants formés à la pédagogie, pour garantir un enseignement normal de qualité".

Le SNUipp :

défendre le service public

Placé devant le choix idéologique du gouvernement de ne remplacer qu'un fonctionnaire sur deux pour pouvoir privatiser dès que possible tous les services publics rentabilisés financièrement, le Ministère de l'Éducation nationale fait flèche de tout bois.

La formation, les RASED, les postes de "mis à disposition", les maternelles ont subi les premiers assauts. Comme on pouvait le pressentir ce sont aujourd'hui les postes de remplaçants qui sont visés mais le tour des petites écoles rurales, des postes en établissements spécialisés "hors éducation nationale" ou pas, des maîtres formateurs et des directeurs d'écoles vont suivre.

La remise à l'ordre du jour des EPEP n'a pas d'autre but que de supprimer des emplois, transférer le maximum de charges vers les collectivités locales et aller vers la mise en concurrence c'est à dire la privatisation à plus ou moins longue échéance.

En **Lozère**, pour défendre l'École, il va falloir aussi mobiliser le **Comité de défense et de développement des services publics** qui regroupe déjà ATTAC, Confédération paysanne, CFDT, CGT, Europe écologie, FSU, Gauche alternative, NPA, PCF, PG, PS, les Robins des Bois de la Margeride, SUD Solidaires.

Continuer Ensemble !

"On ne change pas !" clame le Premier ministre...

Alors que 30 % des Français font confiance au Président, que les votes ont désavoué la politique suivie, que de plus en plus de citoyens se détournent des urnes, au lieu de revoir les réformes rétrogrades, la RGPP, la suppression d'un poste de fonctionnaire sur deux, la mise à l'encan des services publics, dont le nôtre, on continue et on fait pire, disent-ils !

Le refus de mettre l'argent au service de l'humain pour le distribuer aux banques et aux "parachutes" divers, la menace d'un nouveau recul sur les conditions de vie, les droits des salariés et les retraites pour préserver les intérêts d'une infime minorité sous les applaudissements du MEDEF, font craindre une régression plus forte encore.

Pour l'École, les contre-réformes qui s'accumulent surtout depuis trois ans, n'ont pas d'autre but que de réduire les dépenses, de mettre en concurrence services et personnes et de privatiser.

Le médiateur de la République Jean-Paul Delevoye déclarait très justement, il y a un mois : *"Je perçois une société qui se fragmente où le chacun-pour-soi remplace l'envie de vivre ensemble, où l'on devient consommateur de la République plutôt que citoyen"*.

Dans ce contexte déliquescent, la mobilisation réussie du 23 mars est un encouragement. La poursuite des luttes, pour défendre les écoles menacées, classes et postes des collègues, pour faire vivre et agir le Comité de défense et de développement des services publics est urgente.

La seule issue positive dans l'immédiat est de

Continuer Ensemble, Tous ensemble !

Mende, le 31 mars 2010.

Commémorations

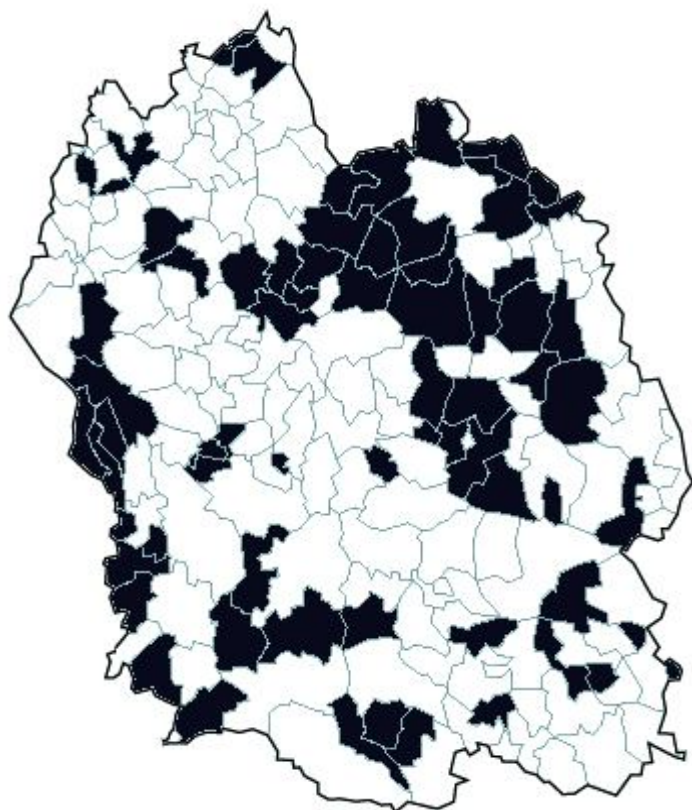
- ❑ **DMANCHE 11 AVRIL** : Hommage
à Louis VEYLET
15 h Stèle de STE CROIX VALLEE FRANÇAISE
15 h 45 Stèle de ST ROMAN DE TOUSQUE
- ❑ **DMANCHE 25 AVRIL** :
Journée de la Déportation
11 h 40 MENDE Stèle Henri BOURRILLON
- ❑ **SAMEDI 8 MAI** : Fête de la Victoire
Monumentaux morts 9 h 45 MARVEJOLS ;
11 h 40 MENDE ; 11 h 30 FLORAC ;
14 h 30 Baptême des écoles publiques de FLORAC
- ❑ **JEUDI 27 MAI** : Journée de la Résistance
12 h 15 MARVEJOLS et 18 h 30 MENDE
- ❑ **DMANCHE 30 MAI** : Commémorations
11 h du massacre de La TOURETTE à BADAROUX
15 h du combat de LA PARADE.
- ❑ **DMANCHE 6 JUN** :
10 h CASSAGNAS Hommage à Hans MOSCH
11 h ST MICHEL DE DEZE Stèle
Stanislas MALINOWSKI et combat de la RIVIERE
- ❑ **VENDREDI 18 JUN** : Commémoration
de l'Appel du Général de GAULLE,
11 h 55 stèle Henri Bourrillon MENDE.
- ❑ **DMANCHE 20 JUN** : combats du Mt Mouchet,
10 h PAULHAC en MARGERIDE ;
11 h 30 Monument National aux Maquis de France
et de la Résistance au MONT MOUCHET.

Listes de grévistes

Suite à la demande d'établir des listes d'émargement des grévistes, le SNUipp s'est adressé à M. l'Inspecteur d'Académie :

"J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la demande de listes d'émargement des personnels grévistes dans le cadre de l'application dite "MOSART".
Depuis le dernier conflit mondial et les listes de la fin de la IIIe République et notamment celles de la grève générale du 30 novembre 1938 qui avaient servi à la répression par le gouvernement de Vichy, la constitution de listes de grévistes avait été bannie de notre démocratie. Une demande individuelle était faite auprès de chaque agent pour effectuer le prélèvement de salaire sans jamais établir de listes, informatisées ou pas.
Vous comprendrez donc que notre organisation syndicale ait donné consigne aux directeurs d'école et aux enseignants de refuser d'établir de tels documents. De même, nous vous rappelons l'opposition de notre organisation syndicale à la mise en place du Service Minimum d'Accueil (SMA) qui est, pour nous, une atteinte au droit de grève. D'autres inspections académiques ont

1989-1990 communes sans école publique



En janvier 2009, des "Propositions pour l'élaboration d'un schéma départemental du Premier degré" ont été publiées par l'Inspection académique de la Lozère. Le SNUipp notait le travail fait sans partager les analyses. Ce document en deux parties (respectivement 108 et 158 pages) disait très justement : "La réalisation, l'extension et la maintenance des équipements de service public, notamment de proximité, pose un problème permanent en terme de référence aux ratios nationaux," PASSED, Préfecture 2007 [...] Ces équipements ne peuvent être programmés, maintenus ou transformés que dans une volonté d'aménagement du territoire."

On aurait pu croire, à la lecture de cette étude, que les représentants de l'État avaient enfin découvert notre territoire et qu'une large concertation, pour aboutir à des décisions plus consensuelles, allait prévaloir.

Force est de constater, un an seulement après, qu'il n'en est rien, que concertation ne veut dire que réunion des instances légales sans tenir compte de leurs avis et que seuls doivent s'appliquer des ratios nationaux dont on sait qu'ils n'ont aucune consistance en Lozère.

Pour plus de renseignements sur cette publication et sur le tissu scolaire lozérien :

www.ac-montpellier.fr/ia48

Réunions d'information syndicale mercredi 7 avril de 9 heures à 12 heures.

- ☐ **Mende** (salle de la Chicanette)
- ☐ **Florac** (groupe scolaire élémentaire)
- ☐ **Saint Chély d'Apcher** (groupe scolaire élémentaire)

Ordre du jour

- ☐ Carte scolaire, CDEN du 1er avril et après....
- ☐ Bilan des actions et poursuite ; services publics et retraites.
- Comité de défense et de développement des services publics.
- ☐ Mouvement départemental, déroulement et modalités nouvelles.
- ☐ IUFM, Formation des maîtres et organisation pour la rentrée 2010.
- ☐ Questions diverses.

Tissu scolaire

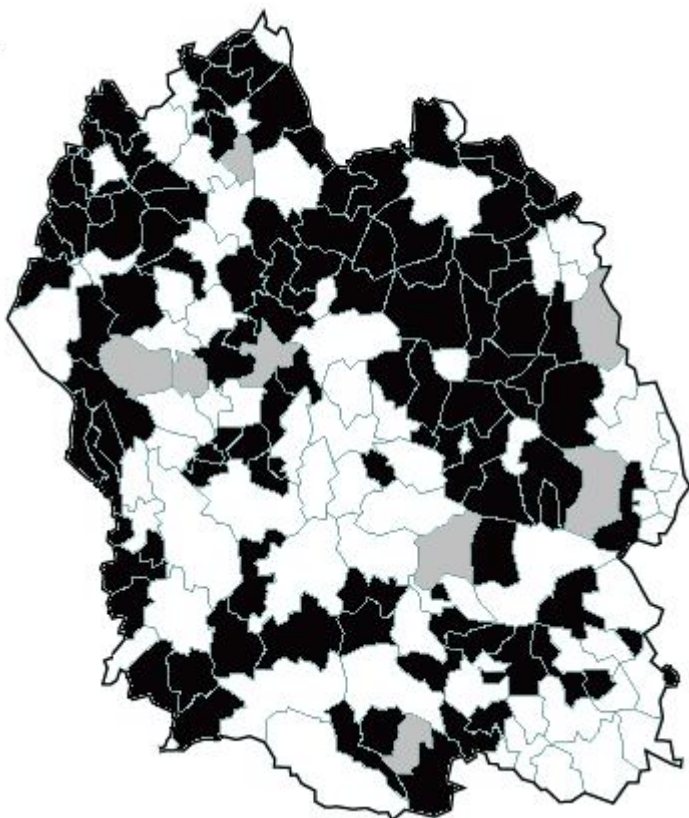
- ☐ 84 écoles publiques (avec 3 RPI dispersés)
- ☐ 28 écoles privées surtout situées dans les "centres"

Six communes et villages sans école publique où subsiste seulement l'école privée confessionnelle

Auroux*
Auxillac
Châteauneuf de Randon**
Le Fau de Peyre*
Les Hermaux*
Serverette*

* commune

** chef-lieu de canton



2009-2010 communes sans école publique

sur leur territoire (en noir) vingt ans après.

En gris les communes menacées de perdre leur école publique à brève échéance (écoles alertées et classes uniques proches d'un centre).



Collectif "écoles et collèges en danger de Lozère"

A l'initiative des parents d'élèves, des enseignants, des syndicats, un collectif "écoles et collèges en danger de Lozère" a été créé le 29 mars 2010 à Florac. Ils adressent une lettre au Recteur pour une demande d'audience, avec copie au Sénateur et aux Députés de la Lozère, aux Présidents du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon et du Conseil Général de la Lozère.

"Les services de l'État annoncent une diminution des moyens attribués au département de la Lozère en matière d'enseignement dans le premier et second degré, entraînant de nombreuses suppressions de postes.

Face à cette situation, depuis le 8 février, nous multiplions les démarches auprès des instances administratives départementales : rencontres avec l'Inspecteur de l'Éducation nationale, l'Inspecteur d'Académie, le Préfet, le sous Préfet.

Nous avons aussi mené des actions de protestation (blocage d'écoles, blocage de l'inspection, blocage d'un dépouillement, manifestations...), mais à ce jour nous estimons que nous n'avons pas été entendus et nos inquiétudes demeurent très vives.

La gravité de la situation nous pousse à solliciter un rendez-vous dans l'urgence, avant la tenue du CDEN le 6 avril prochain, date à laquelle l'intervention administrative ne sera plus de mise.

Nous souhaitons l'abandon des mesures de suppressions et fermetures de postes en Lozère.

Nous vous présenterons nos arguments au cours de cette audience, convaincus que vous saurez prendre les meilleures décisions pour l'avenir de nos enfants."

La FSU s'est associée à cette démarche et va saisir le **Comité de défense et de développement des services publics** et l'**Observatoire de la laïcité de la Lozère** dont elle est membre.

Recrutement PE

□ Nombre de places pour l'admission des instituteurs au corps des PE par **liste d'aptitude** (Arrêté du 1er mars 2010 : 2550 places).
Aude : 7; Gard : 50; Hérault : 21;
Lozère : 2; Pyrénées Orientales : 17.

□ Nombre de places pour l'admission des instituteurs au corps des PE par **concours interne**. (450 places)
Aude : 2; Gard : 14; Hérault : 4;
Lozère : 0; Pyrénées Orientales : 2.

Permutations informatisées

Douze départs

AVEYRON : PY Isabelle ; LUNET DE LAJONQUIERE Sophie ; VIALA Emilie.
CANTAL : FAURE Aline.
CREUSE : LACORDAIRE Yann.
GARD : CLUA Cyril.
HTE GARONNE : CROUZET M. France.
HERAULT : COUDERC BUISSIÈRE Nath
PUY-DE-DOME : SOULIER Séverine ;
PROUHEZE Laetitia.
TARN : PRAT Julie.
GUYANE : MAZERIN Christine.

Treize entrées annoncées

ALPES MARITIMES : JONVAL Nicolas.
AUDE : DUCEUX Dominique.
GARD : ASCLAR Sabine ; CASTANER Amélie ; SORIANO Frédérique.
HAUTE LOIRE : GERBAL Émilienne.
NORD : MERCIER Sophie.
RHONE : COPPEL Anne-Laure.
SEINE MARITIME : HELBIG Christelle.
VAR : MARTINEZ Céline ; FABRE Karine
VAL-D'OISE : AULAIRE Christine ;
MARIDET Claire.

Groupe technique académique postes adaptés - Montpellier 22 mars 2010

Déclaration du SNUipp-FSU.

Dès l'étude du projet de décret annonçant la suppression des dispositifs "réadaptation, réemploi", le **SNUipp** a annoncé son inquiétude quant à l'attribution budgétaire allouée au nouveau dispositif "PALD, PACD".

Le **SNUipp** a dénoncé ce problème lors de chaque réunion depuis l'application du nouveau dispositif. En 2009, neuf collègues du groupe 2 n'ont pas eu accès à un PACD. Cette année douze collègues sont sur liste complémentaire, onze en groupe 2 et une en groupe 1. Dès le début de l'année, lors du groupe de travail académique, le **SNUipp** a présenté cette situation à Monsieur le Recteur, en présence des cinq Inspecteurs d'Académie. Le Recteur a renvoyé la décision aux Inspecteurs d'Académie. En CTPD, ces derniers ont dit ne rien pouvoir faire mis à part fermer une classe pour débloquer un budget poste adapté. Monsieur le Recteur lui-même n'avait pas souhaité prélever les postes nécessaires sur la dotation

en nouveaux emplois du Premier degré, il l'a pourtant fait dans le Second degré qui bénéficie de trois emplois supplémentaires pour les postes adaptés.

En raison de la rigueur budgétaire actuelle, des situations personnelles dramatiques ne sont pas résolues. Les collègues n'ont pas accès à leur droit, la loi qui doit les aider et les accompagner, n'est pas appliquée. Ce n'est pas acceptable !

Le **SNUipp** demande au moins la mise à niveau du ratio Premier degré à hauteur de celui du Second degré. Douze emplois supplémentaires permettraient de résoudre les situations des collègues jugés prioritaires, pour l'accès à ces emplois adaptés, par les services médico-sociaux.

Le **SNUipp** demande qu'un groupe de travail académique soit réuni dès le mois de septembre pour recenser les situations non résolues et exiger du Ministère des emplois supplémentaires pour que la loi s'applique et que nos collègues obtiennent ce à quoi ils ont droit.

Une école lozérienne nous communique :

Prime Évaluations CE1 - CM2

"L'esprit d'équipe existe encore..."

*Un enseignant, refusant le système des primes individuelles, a partagé le montant de sa prime (400 euros) avec ses collègues.
De telles démarches ne sont-elles pas le moyen de remettre en question l'instauration du salaire au mérite?
Protégeons notre travail d'équipe !"*

L'appel téléphonique qui précède le courriel ci-dessus précisait même, que l'équipe avait bénéficié d'une thalassothérapie payée avec cette "prime".
La dégradation des conditions de travail des enseignants due à la politique imposée par le ministère mérite bien ça.
Suggérons à l'administration de suivre cet exemple pour la solidarité, mais d'arrêter de nous mettre *dans le bain* de sa politique néfaste pour l'École et les services publics.

Lu au B.O.

n°10 du 11 mars 2010

- Éducation artistique et culturelle :
Charte nationale, la dimension éducative et pédagogique des résidences d'artistes.
- Protection du milieu scolaire :
Plan de sécurisation des établissements, actions prioritaires.

n°11 du 18 mars 2010

- Encart : Préparation rentrée 2010.
- Nomination : Conseil supérieur de l'Éducation.
- Vacances de postes : Postes à l'Union nationale du sport scolaire.

spécial n°3 du 25 mars 2010

- Programme des opérations statistiques et de contrôle de gestion des directions d'administration centrale - 2010.

n°12 du 25 mars 2010

- Mutations : Dépôt et instruction des candidatures dans les écoles européennes - rentrée 2010-2011
- Liste d'aptitude : Accès au corps des inspecteurs de l'Éducation nationale au titre de l'année 2010.

**Pour qui ? Pour quels usages ?
Pour quelle finalité ?**

mercredi 28 avril 2010 à LYON

L'évaluation interroge, tant dans les pratiques de classe que dans les utilisations par l'administration.

Le nouveau protocole d'évaluations nationales pour les CM2 et les CE1

a fait l'objet de critiques unanimes de la part de la communauté éducative.

Les résultats aux évaluations ont été utilisés par le ministère pour justifier ses réformes.

Le SNUipp organise ce colloque ouvert à tous : pour participer, s'adresser au syndicat.

TICE et rapport Fourgous

Une rencontre a eu lieu jeudi 11 mars au ministère entre organisations syndicales (SNUipp, SE, SGEN) et représentants du ministère sur le rapport Fourgous "**Réussir l'école numérique**".

Le **SNUipp** a rappelé les mesures d'urgence nécessaires pour combler le retard pris en France sur ce sujet :

☐ élaboration d'une convention état-communes qui définit la hauteur des financements pour l'achat du matériel ; diffusion d'un cahier des charges pour les collectivités territoriales (connexion très haut débit, équipement, maintenance)

☐ mise en place d'un référentiel national de formation aux usages des TIC qui décline un contenu de formation et des modalités d'accompagnement des enseignants, tant en formation initiale que continue

☐ élaboration d'outils et de dispositifs qui s'appuient sur les compétences et expériences de terrain ; plus de temps aux équipes d'écoles pour mutualiser et échanger ; mise en place d'un observatoire de l'équipement et des pratiques pédagogiques

Pour le ministère, l'effort budgétaire de l'État en faveur

du Plan École Numérique Rurale n'est pas généralisable.

Des discussions sont en cours entre l'État et les collectivités locales pour poursuivre l'équipement des écoles impulser une nouvelle dynamique avec des financements locaux.

Le ministère reconnaît que l'utilisation optimale et pertinente de l'outil informatique, qui implique une autre manière d'enseigner, nécessite une formation.

La priorité majeure est la formation à l'utilisation pédagogique des TIC

et ferait l'objet de modules obligatoires en formation continue.

L'idée d'une formation "interface" dans laquelle des enseignants motivés seraient formés, et de formation dans l'école, font partie des pistes étudiées.

Le ministère souhaite une formation "réalisable", que les académies puissent vraiment mettre en place, "*sans se jouer de mots*".

Pour le **SNUipp**, l'offre de formation continue a fondu voire disparu.

Il serait illusoire de ne décliner que la formation aux pratiques liées au numérique

comme une nouvelle priorité sans mettre en face des moyens.

Avec 300 000 professeurs des écoles devant élèves et une semaine de stage pour tous, un plan de formation étalé sur 5 ans nécessiterait de créer 1400 postes de brigades pour remplacer les stagiaires :

ce n'est pas irréaliste

si l'on considère que la formation aux pratiques liées au numérique constitue une vraie priorité, mais est incompatible avec les suppressions massives d'emplois.

Le **SNUipp** a aussi demandé les chiffres concernant la formation continue qui ne nous sont plus communiqués par la DGESCO depuis 2005/2006.

Le ministère s'engage à donner ces informations, à nous communiquer une copie du cahier des charges à destination des collectivités territoriales ainsi que le projet de plan de formation.

Un groupe de suivi concernant les suites données au rapport Fourgous est mis en place : le **SNUipp** y participera et demande que l'Association des Maires de France y soit associée.

**Groupe de travail
formation initiale et continue
Vendredi 9 avril 2010**

**Faire parvenir au SNUipp
les remarques, les attentes, les
propositions pour le mercredi 7 avril.**

Fonctionnement et direction de l'école

Questionnaire à renseigner sur

<http://snuipp.fr/questionnaires/index.php>.

RASED

le ministère s'engage ?

Les suppressions de postes combinées aux diminutions drastiques des départs en formations, condamnent, à terme, l'existence même des RASED.

Suite aux interpellations des syndicats, des associations et des parents d'élèves, le ministère a annoncé la constitution d'un groupe de travail pour préparer une circulaire aux IA.

Celle-ci indiquerait notamment

☐ que l'effectif global des postes (maîtres spécialisés, psychologues scolaires) sera maintenu à son niveau actuel **mais** le ministère n'exclut cependant pas des "*ajustements*" inter-départementaux,...

☐ que les modalités de formation seront adaptées pour qu'il ne reste pas de postes sans personnels spécialisés **mais** les premiers éléments recueillis sur les départs en formation spécialisés sont dans le prolongement de la baisse drastique observée l'an dernier (baisse de 585 départs en formation entre 2008 et 2009)

Le **SNUipp** continue d'exiger le rétablissement de tous les postes supprimés l'an dernier.

Le groupe de travail doit nous servir de dispositif d'alerte.

Le **SNUipp** appelle à poursuivre la campagne de signature de la lettre-pétition* unitaire y compris dans les conseils d'école, conseils des maîtres...

Il les remettra, au ministère, dans le cadre de l'action inter-syndicale au cours d'un rassemblement devant le ministère de l'éducation le 31 mars.

* Voir le texte sur <http://48.snuipp.fr>

Agir Ensemble

**La force de notre profession
c'est son Syndicat, c'est aussi le nombre de ses adhérents.**

É C H E L L O N S	INSTITUTEURS						PROFESSEURS DES ÉCOLES								P.E.G.C.					
	A D J O I N T	DIRECTION			S P É - I M F	Dir. Spé 1 à 4 Cl.	A D J O I N T	DIRECTION					S P É - I M F	H O R S C L.	C L · N O R M.	H O R S C L.	C L · E X C.			
		1 Cl.	2 à 4 Cl.	5 à 9 Cl.				1 Cl.	2 à 4 Cl.	5 à 9 Cl.	10 Cl. et +	S E G P A								
11e	142	143	146	150	146	150	178	179	183	187	190	192	180		151					
10e	130	131	134	138	134	138	165	166	170	174	177	179	168		139					
9e	118	119	122	127	122	127	152	153	156	161	164	166	154		132					
8e	112	113	116	120	116	120	143	144	147	151	154	156	144		123					
7e	Retraités: pension < 1400€ 84 €						133	134	137	141	144	146	136	214	117					
6e	pension > 1400€ 91 €						123	123	127	134	137		130	202	177					
5e	AVS, Adj.t d'éducation, EVS : 46 €						115	116	119	123	127			190	165				151	201
4e	Disponibilité, Congé parental : 46 €						110	111	114	118	121			176						
3e	Congé de formation : 80 % de la cotisation						105	106	109	113	116			166	139	189				
2e	et selon le temps partiel :						PE1 IUFM et LC sans poste : Gratuit							154	132	177				
1er	50 %, 75%... de la cotisation.						PE2 IUFM et LC en poste : 81 €							136	123	165				

Attention ! 66 % de la cotisation syndicale sont déduits du montant de l'impôt.

BULLETIN D'ADHESION 2009-2010

au **SNUipp - FSU**, rue des Écoles 48000 MENDE Tél. : 04 66 49 15 90

Je me syndique au SNU IPP afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'Éducation.
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U..

Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Nationale Informatique et Liberté :

Le SNUipp (FSU) pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquels il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Date :

Signature:

M. Mme. Mlle Nom :

Prénom:

Nom de jeune fille :

Date de naissance:

Adresse personnelle :

Adresse mail :

Téléphone :

Adresse de l'établissement :

Fonctions :

Échelon :

Montant de la cotisation:

À renvoyer avec le chèque (plusieurs chèques si le paiement est fractionné) à l'ordre du SNUIPP
à **SNUIPP - FSU Maison des Syndicats Rue des Écoles 48000 MENDE**

En bref...

Colloque Évaluations

Pour qui ?

Pour quels usages ?

Pour quelle finalité ?

mercredi 28 avril 2010
salle Victor Hugo LYON.

**Formation initiale
et continue**

Groupe de travail à
l'Inspection académique
Vendredi 9 avril 2010.

Direction d'école

Questionnaire sur

[http://snuipp.fr/
questionnaires/
index.php](http://snuipp.fr/questionnaires/index.php).

Tissu scolaire

[www.ac-montpellier.
fr/ia48](http://www.ac-montpellier.fr/ia48)

RASED

Pétition unitaire sur

<http://48.snuipp.fr>

et toujours,

www.snuipp.fr
et www.fsu.fr



SNUipp

SNUipp 48 (FSU)

Commission paritaire de presse
N° 0407 S 06095
Imprimé par nos soins

Prix : 2 €

ISSN 1244.0701

Ce bulletin
vous a été envoyé grâce
au fichier informatique
du SNUipp 48.

Conformément à la loi
du 8.01.78, vous pouvez
avoir accès ou faire
effacer les informations
vous concernant
en vous adressant
au SNUipp 48 .
Publication mensuelle